

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 25 mai 2012

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°6

LISTE N° 17072/DEF/SGA/DMPA/SHD/MAR/D

des bâtiments et unité de la marine nationale ayant participé aux opérations menées en Irak entre le 1er avril 1991 à la date de cessation des hostilités et ayant acquis la qualité d'unité combattante.

Du 6 décembre 2011

DIRECTION DE LA MÉMOIRE ET DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense.*

LISTE N° 17072/DEF/SGA/DMPA/SHD/MAR/D des bâtiments et unité de la marine nationale ayant participé aux opérations menées en Irak entre le 1er avril 1991 à la date de cessation des hostilités et ayant acquis la qualité d'unité combattante.

Du 6 décembre 2011

NOR D E F S 1 1 5 2 5 8 4 K

Texte abrogé :

Liste n° 464/DEF/SH/MAR/D du 19 février 2002 (BOC, 2002, p. 1474. ; BOEM 367.4 Titre IV - Gendramerie.3.3) modifiée

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.3.3

Référence de publication : BOC N°23 du 25 mai 2012, texte 6.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS ET DES UNITÉS.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES LES BÂTIMENTS ET LES UNITÉS SONT RECONNUS COMBATTANTES.	OBSERVATIONS.
Bâtiments.		
<i>Foudre.</i> Transport de chalands de débarquement.	Du 8 juillet 1991 au 16 juillet 1991.	Libage.
<i>Orage.</i> Transport de chalands de débarquement.	Du 12 juin 1991 au 22 juin 1991.	Libage.
Aéronavale.		
Flotille 33 F.	Du 12 juin 1991 au 22 juin 1991.	Libage.
	Du 24 juin 1991 au 3 juillet 1991.	
	Du 8 juillet 1991 au 16 juillet 1991.	

La liste n° 464/DEF/SH/MAR/D du 19 février 2002 modifiée des unités de la marine nationale ayant participé aux opérations menées en Irak entre le 1^{er} avril 1991 à la date de cessation des hostilités est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de brigade,
chef du service historique de la défense,*

Olivier PAULUS.